

Lourdes, le 18 juin 2013

Site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de suivi n°12 17 juin 2013, SMDRA

Présent(e)s :

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M. ADISSON et Mme SALANOVA, DDT 65
M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs
M. BRICAULT, Nature Midi-Pyrénées, LEGTAF Vic en Bigorre
M. DANFLOUS, CEN Midi-Pyrénées
M. FAREOU, Fédération de chasse et Association St Hubert Club Lourdais
M. MARUEJOULS et M. CHENAUX, Commune de Lourdes
M. MOULES, Chambre d'Agriculture
M. PARDE et Mlle ETCHECOPAR ETCHAR, AREMIP
M. PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mlle MANSANNÉ, SMDRA

Excusé(e)s :

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées
Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Ordre du jour de la séance :

- Présentation de la nouvelle cartographie des habitats d'intérêt communautaire de la tourbière réalisée par l'AREMIP
- Retour sur l'atelier technique « Bilan des actions de gestion et des suivis effectués dans le cadre de l'animation Natura 2000 »
- Actions de gestion mises en œuvre cette année : déboisement (CR1), pâturage (CR3)
- Les suivis réalisés sur le site : suivis qualitatif et quantitatif des eaux du lac et de la tourbière (S1), identification des zones de ponte du fadet des laïches (S3) ...
- Présentation de la démarche d'évaluation du document d'objectifs du site
- Communication et sensibilisation: Infosite, Journées Nature Midi-Pyrénées...
- Campagne 2013 des MAET

Le présent compte-rendu ainsi que le diaporama projeté en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :
http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M.MARTHE, président du comité de pilotage, accueille l'ensemble des participants et les remercie de leur présence. Il cite les personnes excusées puis cède la parole à Mlle MANSANNE qui présente l'ordre du jour.

I) Présentation de la nouvelle cartographie des habitats d'intérêt communautaire de la tourbière de Lourdes

Mlle MANSANNE rappelle que la cartographie des habitats d'intérêt communautaire a été dressée en 2012 par l'AREMIP dans le cadre du suivi des habitats mené depuis 2008 sur la tourbière. Elle laisse la parole à M.PARDE, qui présente la nouvelle cartographie et les principales évolutions des habitats.

La surface de la tourbière haute active s'est développée, en lien avec le passage des chevaux durant l'été et l'arrêt des feux. En revanche, le bas marais régresse au profit de la cladiaie à l'Ouest et des roseaux et ligneux à l'Est. On constate également l'augmentation de la cladiaie sur le site, parfois au détriment des autres habitats (le bas marais notamment).

M.DANFLOUS indique que le CEN Midi-Pyrénées travaille à la restauration du bas marais sur sa propriété à travers diverses opérations (taille des arbres avec la technique du tire sève par exemple). Cette année encore, plusieurs actions sont prévues par le CEN dans le but de réduire les ligneux, comme une journée de travail en partenariat avec les élèves du BTS GPN de Vic en Bigorre.

M.ADISSON s'interroge sur l'actualisation du FSD (Formulaire Standard de Données) à partir de cette nouvelle cartographie. Ce document recense les informations générales, les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site dont il constitue la fiche d'identité. Mlle MANSANNE précise qu'il est prévu de mettre à jour le FSD avec les données issues de la cartographie. Selon M.PARDE, cela implique la modification de la surface des habitats. Mlle MANSANNE rajoute que l'habitat « tourbière de transition et tremblant » devra être intégré au FSD. La cartographie ainsi que la méthodologie des relevés devront être au préalable validées par la DREAL et le CBNPMP.

II) Retour sur l'atelier technique « Bilan des actions de gestion et des suivis effectués dans le cadre de l'animation Natura 2000 »

Mlle MANSANNE rappelle le contexte de la réunion : la plupart des actions de gestion et des suivis entrepris sur la tourbière à travers l'animation Natura 2000 se sont terminés en 2012 ou arriveront à leur terme cette année. L'AREMIP a été chargée, dans le cadre des compléments aux suivis sur le site, de réunir les gestionnaires des tourbières voisines des Pyrénées et des experts scientifiques afin de leur présenter les résultats des 5 années de gestions écoulées. A travers l'expérience des participants, le but de cette journée était d'aboutir à des recommandations en terme d'actions de gestion sur le site : quelles mesures reconduire, supprimer, étendre ; quelle nouvelles actions mettre en place... ? Le CBNPMP, le CEN MP, le CEN Aquitaine, le bureau d'études APEXE, M.BRIANE, Géographe à l'Université du Mirail, M.Pujos, Botaniste spécialiste des mousses et tourbières et enfin les services de l'Etat ont participé à cet atelier organisé fin février.

Mlle MANSANNE énonce les principales conclusions issues de la réunion :

En ce qui concerne les habitats, l'ensemble des participants ont observé la restauration de la partie périphérique de la tourbière haute dégradée en tourbière haute active. La zone centrale de la tourbière, dominée par la callune et la bruyère à quatre angles, n'a pas évolué depuis la précédente cartographie. L'accent a été mis sur la nécessité de gérer la cladiaie dans une réflexion à l'échelle du site, en fonction des objectifs souhaités pour cet habitat (conserver la cladiaie dense, protéger les habitats qu'elle envahit...), des divers enjeux présents sur le site (préserver le bas marais de l'envahissement par la cladiaie pour préserver l'habitat du fadet des laïches)...Ainsi, sa gestion pourra être différente en fonction des secteurs sur la tourbière. Le maintien de l'ensemble des habitats d'intérêt européen présents sur le site a été préconisé.

Le décapage n'apparaît pas comme une action à reconduire. En revanche, le débroussaillage doit se poursuivre par la coupe d'entretien sans évacuation ou par le biais d'autres méthodes (tire sève, écorçage, bétail ...). Les objectifs et la méthodologie de la fauche sont à revoir en fonction de l'habitat visé. Enfin, il convient d'adapter la pression de pâturage à son intérêt pour le milieu (le favoriser sur le bas marais, éviter une pression trop importante sur la tourbière restaurée par exemple).

La méthodologie utilisée pour le suivi des habitats d'intérêt communautaire est à reconsidérer. En effet, les relevés phytosociologiques utilisés jusque là sont adaptés pour caractériser et décrire un habitat et non pour suivre son évolution. L'utilisation couplée de quadrats et de relevés en lignes fixes semble davantage adaptée.

Au sujet du fadet des laïches, il a été proposé de réaliser une étude « Capture-marquage-recapture » ou CMR, qui permettra de déterminer le sex-ratio des populations ainsi que de déterminer s'il existe un « effet barrière » de la végétation haute entre la tourbière basse alcaline et la tourbière haute dégradée. A terme, un cloisonnement de deux populations de fadet pourrait fragiliser la situation de l'espèce sur le site. M.BARRAU demande si une intervention est prévue pour permettre le passage entre les deux zones fréquentées par le fadet. M.PARDE répond qu'il est prévu d'ouvrir un couloir pour le pâturage entre ces deux zones qui pourra servir au fadet.

L'identification des zones de ponte du papillon a également été suggérée dans le but de cibler les actions de gestion sur les zones utilisées pour sa reproduction. M.PARDE précise que le papillon pond sur les touffes de molinie ou de choin, les chenilles se développent à la base des touffes. M.MARUEJOULS s'interroge sur la localisation de la chrysalide. M.PARDE indique qu'elle devrait se trouver à la surface des touffes de molinie, et M.DANFLOUS rajoute qu'elles se situeront dans tous les cas près de la plante hôte.

Pour terminer, la réalisation d'études sur l'histosol et le fonctionnement hydrologique du site a été préconisée. Enfin, l'idée de la mise en réseau des tourbières intégrées au réseau Natura 2000 a été évoquée et approuvée par l'ensemble des participants, notamment pour la mise en place d'un protocole standardisé de suivi qui permettrait de comparer les résultats de la gestion sur les différents sites.

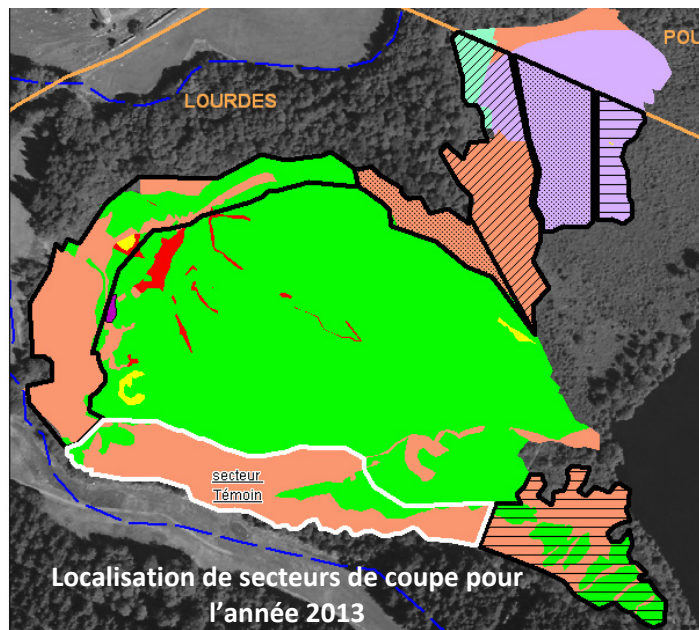
III) Actions de gestion mises en œuvre cette année

✦ Gestion des ligneux (CR1) : dernière année d'action pour le débroussaillage

Mlle MANSANNE annonce que pour la dernière année d'action du contrat Natura 2000, il s'agit de couper les rejets sur l'ensemble des secteurs traités entre 2009 et 2012, soit un travail sur une surface de 4 hectares environ (cf carte ci-dessous). Les francs pieds seront également arrachés par l'ONF. L'intervention se fera au mois d'août afin d'épuiser au maximum les souches. La méthodologie, définie lors d'un groupe de travail début mai, reste la même que les années précédentes : les coupes se font au plus bas à l'aide d'une débroussailleuse à disque et les souches seront recouvertes de tourbe pour limiter les rejets. Les rémanents de coupe seront laissés sur place.

Suite au travail de l'ONF, une classe de terminale du BTS GPN du lycée de Vic en Bigorre travaillera 1 journée sur la tourbière au mois d'octobre. L'objectif premier est d'arracher les francs pieds de ligneux qui n'étaient pas visibles au moment du chantier du mois août. M.BRICAULT précise que le lycée travaillera également 1 journée sur la partie du CEN MP.

Il est demandé à M.MOULES d'indiquer selon lui les animaux les plus adaptés pour manger la bourdaie. Celui-ci répond que les moutons et les chèvres semblent être les plus efficaces mais ajoute que tout dépend des habitudes alimentaires du bétail ainsi que du temps passé sur la tourbière : les espèces les moins appétentes seront consommées en dernier lieu.



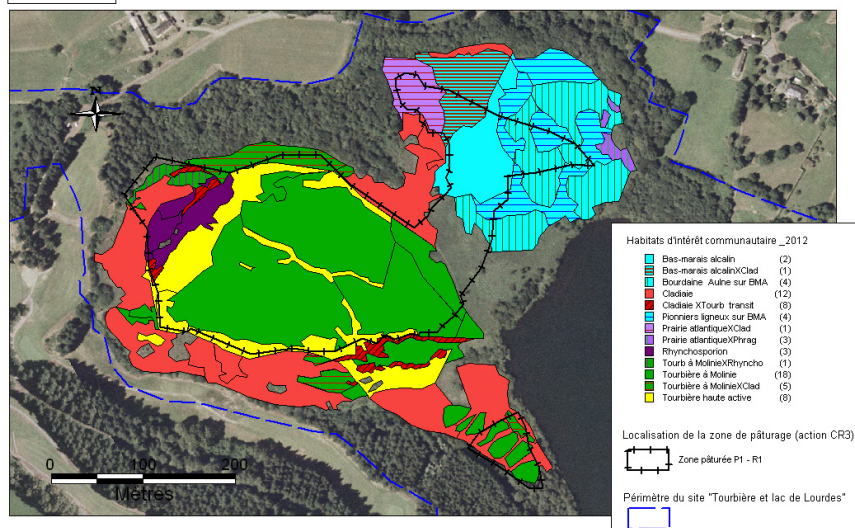
✦ Pâturage extensif : un nouveau contrat pour un pâturage mixte (CR3)

Mlle MANSANNE présente le nouveau contrat Natura 2000 pour le pâturage extensif sur la tourbière. Portée par l'AREMIP, la demande de subvention a été déposée à la mi-mai auprès des services de l'Etat. Mlle MANSANNE indique que son élaboration a tenu compte des préconisations établies lors de l'atelier technique de février et des résultats du contrat Natura 2000 précédent. Elle ajoute que les engagements ont été proposés pour 2013 et 2014, bien que le contrat ait une durée de 5 ans (2013-2017). En effet, le fond FEADER, qui apporte son appui financier aux contrats Natura 2000, arrive en fin de programmation. Si le contrat est validé par les services de l'Etat, les crédits accordés ne seront certifiés que pour les deux années précitées, dans l'attente de l'organisation de la nouvelle programmation FEADER.

Le contrat, préparé au cours d'un groupe de travail début mars, reprend dans l'ensemble la méthodologie et les objectifs du précédent. Les principaux éléments modifiés ou apportés sont les suivants :



Document d'objectifs du site Natura 2000 "Tourbière et lac de Lourdes"
Localisation de l'action de gestion CR3 : zone de pâturage extensif estival



Il s'agit d'abord d'un pâturage mixte, mêlant équins (chevaux barthais) et bovins (vaches lourdaises).

Les objectifs « Restaurer le bas marais alcalin envahi par les ligneux, la roselière et la cladiaie », et « Expérimenter et acquérir des connaissances sur l'effet d'un pâturage mixte (équien et bovin) » ont été ajoutés. Au contraire, l'objectif « diversifier la richesse spécifique » est abandonné, puisque l'augmentation de la diversité n'est pas forcément intéressante pour tous les habitats (notamment pour la cladiaie).

Une durée de pâturage de 5 mois maximum entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre est proposée. La période de pâturage pour les vaches et les chevaux ne sera pas obligatoirement identique.

La surface de pâturage est légèrement augmentée par l'ajout de la partie Sud-est et l'extension de la zone Nord-est vers le bas marais mixte colonisé par les ligneux dans le but de restaurer ce milieu.

L'AREMIP recrutera une personne pour réaliser une visite hebdomadaire afin d'assurer le suivi, la surveillance et la conduite du troupeau.

✦ **L'expérimentation de brûlage expérimental pour contrôler le développement des ligneux sur la cladiaie repoussée (action CR9):**

Le brûlage expérimental prévu cet hiver a été annulé en raison des mauvaises conditions météo et de l'autorisation tardive de destruction d'espèces protégées de la DREAL. Celle-ci coure jusqu'à l'hiver 2014, ce qui permettra d'être réactif au moment où les conditions favorables au brûlage seront réunies. Il faudra déposer le dossier en CLE au mois d'octobre.

IV) Les suivis réalisés sur le site

Mlle MANSANNE présente les suivis prévus sur le site pour cette année :

✦ **suivis des eaux du lac et de la tourbière (S1)**

- Suivi quantitatif :

** suivi des niveaux d'eau de la nappe sous la tourbière* : depuis juillet 2012, le suivi piézométrique a été réactualisé puis relancé sur la base de celui mis en place dans le cadre du programme life tourbière. Un réseau de 14 piézomètres disposés tous les 30 mètres sur une ligne droite disposée selon l'axe de la longueur de la tourbière a ainsi été constitué. Ils sont relevés une fois par décade pendant toute la saison estivale par l'AREMIP et ensuite de façon moins continue. L'animatrice du site n'a pas pu se dégager assez de temps pour assurer le suivi le reste de l'année. Suite au problème de « piézomètres bouchés » souligné par M.PARDE, M.BARRAU propose qu'un panneautage soit mis en place dans le but d'informer le public sur leur utilisation. M.BRICAULT ajoute qu'il pourrait se situer en début et en fin de réseau.

** suivi des niveaux d'eau du lac* : L'échelle limnimétrique a été installée par les agents de la mairie de Lourdes au niveau de la station de pompage du golf. M.MARUEJOULS, du service environnement de la mairie, relève les niveaux d'eau une fois par semaine depuis le mois de mars.

- Suivi qualitatif

Depuis septembre 2012, la fédération de pêche poursuit chaque mois les analyses physico-chimiques sur le lac de Lourdes pour le compte de la mairie de Lourdes. La tendance présentée lors du dernier comité de pilotage se poursuit sur le lac : sa transparence et sa qualité physico-chimique s'améliorent. Avec 2m50 de visibilité au minimum en novembre 2012, elle a atteint près de 5 mètres en juin 2013 contre les 3m70 en juin 2012. Des radeaux de nénuphars en bordure ouest du lac semblent se développer, ce qui conforte l'hypothèse d'une amélioration de la transparence du lac. A cela s'ajoute l'observation d'une nouvelle espèce de macrophytes (surement des myriophylles), qui se développe elle aussi sur la partie ouest du lac.

✦ Identification des zones de pontage du fadet

Préconisée lors de l'atelier technique, cette étude devrait être réalisée dans l'objectif de localiser les zones de pontage du papillon de manière à prioriser les actions de gestion sur les secteurs clés pour son maintien (cf partie II du compte rendu).

V) Présentation de la démarche d'évaluation du DOCOB

Mlle MANSANNE présente la démarche d'évaluation du DOCOB aux participants. Elle précise que cette procédure est prévue par les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, faune et flore ». Au niveau local, elle vise à déterminer si les moyens mis en œuvre dans le cadre de l'application du DOCOB répondent aux enjeux du site concerné, soit le maintien dans un état de conservation favorable, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation du DOCOB a pour objectif de mettre en évidence :

- les acquis à pérenniser (objectifs de gestion, mesures et stratégies de mises en œuvre...)
- les problématiques qui n'ont pu être réglées
- les nouveaux enjeux apparus depuis la rédaction du DOCOB
- des solutions aux problèmes rencontrés
- réajuster les actions

Sur le site « Tourbière et lac de Lourdes », la plupart des actions de gestion ont été réalisées, avec une efficacité plus ou moins bonne au regard des objectifs fixés dans le DOCOB. La nouvelle cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2012) met en évidence leur évolution, ce qui suggère un éventuel ajustement des enjeux présents sur le site. L'évaluation du DOCOB permettra d'apprécier la cohérence des mesures de gestion du DOCOB avec les (nouveaux) enjeux du site. Dans un souci d'objectivité, elle sera réalisée par un prestataire extérieur. La structure animatrice sera chargée de la consultation et du recrutement de ce prestataire. Cette expertise sera financée dans le cadre de l'animation générale du site.

Mlle MANSANNE indique que le comité de pilotage ou le préfet peuvent décider de la nécessité d'une évaluation du DOCOB, quelle que soit la durée de sa mise en œuvre. M. MARTHE est tout à fait en accord avec le principe d'une telle démarche et propose alors aux membres du COPIL de se positionner. A l'unanimité, les membres du COPIL sont favorables à cette proposition. M. MOULES ajoute qu'au vu des moyens engagés, il est intéressant d'évaluer l'efficacité de 5 années de réflexion et de travaux.

Mlle MANSANNE annonce qu'une instance évaluatrice doit être formée. Elle sera composée de membres désignés au sein du COPIL, de la DREAL, de la DDT et éventuellement d'experts. Présidée par le président du COPIL et animée par la structure animatrice, son rôle est d'assurer la responsabilité technique et le suivi en continu de l'évaluation aux différentes étapes. Mlle MANSANNE propose de constituer l'instance évaluatrice suivante : M. MARTHE, président du COPIL, le SMDRA en tant que structure animatrice, l'AREMIP, la mairie de Lourdes et la DDT. Elle précise que les membres du COPIL désireux d'y être intégrés peuvent évidemment se manifester. M. DANFLOUS souhaite que le CEN MP soit rajouté à cette commission. Après accord des participants, l'instance évaluatrice sera donc composée par M. MARTHE, l'AREMIP, la mairie de Lourdes, la DDT, le CEN MP et le SMDRA. Mlle MANSANNE souligne que chaque étape de l'évaluation sera validée en comité de pilotage.

M. ADISSON estime que l'évaluation du DOCOB devrait s'étendre sur une année, comme ce fût le cas sur le site de Néouvielle.

NB : la note explicative de la démarche d'évaluation est disponible au lien situé en haut de la page 2 du présent compte-rendu.

VI) Divers

✦ Communication :

Mlle MANSANNE présente les actions de communication menées cette année : publication de l'Infosite, participation aux Journées Nature de Midi-Pyrénées, animation scolaire pour une classe du lycée de Montardon. Elle mentionne un projet de panneaux d'accueil sur le site (au niveau de l'embarcadère), autofinancé par la mairie de Lourdes.

✦ MAET

Mlle MANSANNE rappelle que ce dispositif a pour but d'inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales visant à maintenir, voire à améliorer les pratiques favorables aux habitats existants. Les engagements sont volontaires et font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'Etat pour une durée de 5 ans avec une rémunération annuelle.

Le SMDRA a délégué l'animation du volet agricole sur le site à l'ADASEA des Hautes-Pyrénées en 2008 et 2009. 2 puis 1 exploitants se sont respectivement engagés. Pour les 2 exploitants engagés en 2008, les MAET se terminent en 2013. Le renouvellement de ces engagements constitue le principal potentiel pour l'animation 2013 sur ce site. L'élaboration et l'animation du volet agricole ont été à nouveau déléguées à la Chambre d'Agriculture 65, qui a intégré les ADASEA des Hautes-Pyrénées.

Mlle MANSANNE présente les engagements pris en 2013 par 4 agriculteurs sur le site (voir tableau ci-dessous).

Mesures	Nombre d'hectares engagés	Nombre d'exploitants correspondants	Montants engagés pour 1 an
HE5 : entretien de prairies remarquables avec limitation de fertilisation et retard de fauche 192 €/ha/an	12.22	2	2 346.24 €
HE2 : entretien de prairies remarquables avec Absence totale de fertilisation 228 €/ha/an	10.14	3	2 311.92 €
TOTAL	22.36 ha	4	4 658.16 €

✦ Projet de chantier bénévole pour l'élimination de la spirée japonaise

Une vingtaine de pieds de spirée japonaise ont été signalés par l'AREMIP sur la partie Ouest de la tourbière. Cette plante, bien que non invasive, possède un cycle de développement très rapide et est connue pour ses capacités de colonisation. Un chantier bénévole sera rapidement organisé, avec l'aide de l'AREMIP et de ses membres. Un comptage des pieds et une localisation pré-chantier seront effectués dans le but d'évaluer l'efficacité de l'opération.

✦ Financement de l'animation Natura 2000 :

Depuis cette année, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) apporte sa participation financière pour l'animation du DOCOB sur le site. Mlle MANSANNE présente donc le plan de financement ajusté pour l'animation 2013 (Etat, FEADER, AEAG) :

Aides FEADER : 50% HT (hors frais de structure)

Aides AEAG : 25 % HT (hors frais de structure)

Aides Etat : 25 % HT + 100% TVA + 100% frais de structure

✦ Sortie terrain « Observation du fadet des laïches » sur la tourbière de Lourdes

Cette sortie est proposée aux participants qui peuvent s'inscrire auprès de l'animatrice. La période de vol du fadet des laïches n'étant pas fixe (aux alentours du 10 juillet), un mail sera envoyé aux volontaires pour fixer un rendez vous sur le terrain au moment voulu. A la demande de M.MARTHE, cette sortie sera également proposée par mail aux membres du COPIL qui n'ont pas pu être présents à cette réunion.

M.MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur présence et participation puis lève la séance.

*Emilie MANSANNE
Animatrice Natura 2000, SMDRA*